L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

J. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No [illegible] Entre Conti et Bienville — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 17 JUIN 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, N. DUFOUR, G. HARBY {Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 17 JUIN.

☞ Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par [illegible] — A [illegible] heures, au St Louis Ware house, rue [illegible].

Par le même — [illegible] — Farine. Aussi, au Nouvel [illegible] face de l'entrepôt [illegible].

Par [illegible] — Aujourd'hui, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune — La goélette John Gilpin, ses voiles, agrès, &c.

☞ Nous croyons devoir annoncer à nos abonnés à la semaine, dans le quartier borné par les rues du Canal et Julie, qu'un nouveau porteur a été affecté, depuis une semaine, au service de ce district. Ils voudront donc bien recevoir le journal de ses mains, ou s'inscrire dans nos bureaux.

A nos Abonnés.

Quelques mutations ayant eu lieu dans le personnel de nos porteurs, nos abonnés à l'année ou à la semaine qui ne recevraient pas régulièrement le journal, sont priés d'en donner avis à l'administration.

Tel maître, tel valet.

Quand on voit un homme qui jouissait d'une haute réputation comme orateur et qui passait pour l'homme d'Etat de son parti, compromettre [illegible] le gouvernement dont il est le premier ministre par des fanfaronnades [illegible] [illegible] les Etats-Unis [illegible] pour représenter son pays à l'étranger, se chérissent sur son langage et donnent par leur attitude bouffonne [illegible] à sa politique. Après la lettre de M. Seward à M. Dayton, ministre envoyé [illegible] la lettre au *Times* de M. Cassius M. Clay, ministre en Russie. [illegible]

M. Seward, avec la morgue d'un grand [illegible] des volontés suprêmes du sultan [illegible] d'avoir à signifier aux [illegible] qu'il était temps pour eux d'abandonner l'idée que l'Union américaine [illegible] et que M. Abraham Lincoln pût, en aucune circonstance, perdre un seul Etat dans sa juridiction ou un seul des sujets que [illegible] lui donnait le droit de gouverner. [illegible] rendue publique avant que M. Dayton ne fût arrivé à son poste, M. Seward poursuivant son rôle de matamore, notifiait aux gouvernements européens que toute reconnaissance de la Confédération du Sud, exprimée [illegible], amènerait une rupture immédiate de ses relations avec les Etats-Unis.

A ce Don Quichotte diplomate, il fallait un Sancho Pança. C'est M. Cassius M. Clay, du Kentucky, qui s'est chargé de compléter cette [illegible].

M. Clay, mécontent du rôle secondaire qui lui est assigné par sa mission en Russie, a voulu, en passant, dire son mot à l'Angleterre, afin que cette puissance duement avertie se tînt sur une prudente réserve dans la crainte de porter ombrage à sa majesté Abraham Lincoln, souverain de tous les Etats unis ou désunis.

M. Clay prétend que le Nord se bat pour une question de liberté et de nationalité, et il n'y a pas pour lui l'ombre d'un doute sur le résultat de cette lutte. Le Nord est assuré de soumettre tous les Etats rebelles avec la plus grande facilité. Pour se concilier que l'Angleterre doit aider le Nord dans l'accomplissement de cette tâche [illegible]. Le premier est que le Sud affranchi ferait immédiatement la conquête des Antilles. Le second est que l'Irlande [illegible] à l'Angleterre de s'allier au Nord [illegible]. Enfin, M. Clay [illegible] que les Etats du Nord sont les meilleurs clients du commerce anglais. Enfin le dernier argument est la crainte salutaire que M. Clay s'efforce d'inspirer aux Anglais de la vengeance future de la grande nation américaine. Si l'Angleterre favorisait le Sud, elle devrait s'attendre à ce que [illegible] les Etats-Unis lui fassent payer cher cette [illegible] violation du respect qu'elle doit au gouvernement fédéral.

Un pareil tissu de sottises et de menaces nous [illegible] les épaules de pitié, s'il n'était issu de ce prestige dont avait joui [illegible] la grande république fondée par Washington, s'effacer complètement [illegible] et pris au dédain.

La presse de Londres ne se fait pas faute de [illegible] l'attitude du ministre [illegible]. La plupart des journaux la [illegible] assez cavalièrement. L'un d'eux, [illegible], s'exprime ainsi:

"Nous protestons, d'intention et de fait, en dehors de ces [illegible] qui vont d'un bout à l'autre de la terre, de la part des hommes d'Etat du Nord. Nous ne sommes pas plus [illegible] par la lettre tant soit peu [illegible] de M. Clay, [illegible] qu'il ne mériterait guère [illegible] comme du *Times*. [illegible] le Sud [illegible] guerre de liberté et de nationalité. Il n'appartient pas à des hommes justes et braves de se vanter d'être [illegible] l'Angleterre doit aider le Nord dans la crainte que le Sud [illegible] des Antilles, ne vaudrait pas la peine d'en noircir le papier. Il est tout aussi [illegible] de cent millions d'habitants, dans un siècle [illegible] cent millions [illegible] devant être prochainement [illegible] demi-douzaine de républiques et [illegible]."

Le [illegible] *Gazetteer* du 24 mai, [illegible] la lettre de M. Clay la politesse [illegible] qui n'en est pas moins sévère [illegible] passage:

"[illegible] qui concerne l'intérêt, [illegible] argument de M. Clay, nous [illegible] ne nous fournisse [illegible] désirer la soumission [illegible] du Sud aux capitalistes [illegible]. Il n'y a pas de tarif. Clay, qui prise matériellement [illegible] que les Etats du Nord sont les meilleurs [illegible] du commerce anglais. Nous croyons que les grandes maisons d'exportation pour l'Amérique pourront lui dire [illegible] différentes [illegible] M. Clay, s'il veut différer son départ d'un jour ou deux pour les consulter. En tout cas, il est notoire [illegible] commerce ne peut pas être [illegible] d'être totalement détruit par un tarif hostile, ce n'est pas faute d'efforts méritoires de la part de la classe politique qui met en ce moment tout en œuvre pour restaurer l'Union.

Mais si le sentiment de nos obligations morales [illegible] reconnaissance pour ce qu'on veut bien nous accorder de commerce, ne suffisent pas à nous faire [illegible] M. Lincoln, il nous faut prendre garde à la vengeance qu'une volonté inébranlable [illegible] tomber sur nous [illegible] des mains du grand Etat que nous aurions offensé. Les embarras extrêmes et la profonde humiliation, dans lesquels est tombée la république américaine ne peuvent empêcher ses enfants de dépenser les ressources gigantesques qu'ils possèdent *dans un sens futur*, pour la destruction de ses ennemis et la punition de tous ceux qui ont failli à lui rendre hommage. Hélas! quelles fanfaronnades! Nous avons assez peu à souffrir de leur réalisation pour être en état de constater avec un sincère regret le ridicule que jettent sur ces menaces les événements du jour."

Jusqu'à présent, M. Seward n'a pas été beaucoup plus heureux dans sa politique extérieure que dans son administration à l'intérieur. Sur les ministres nommés par lui, l'un M. Harvey est rappelé du Portugal sous une accusation de trahison, un autre M. Burlingame a éprouvé du refus d'admission de la part de l'Autriche, un troisième Carl Schurz est menacé d'un sort pareil en Espagne. M. Clay va arriver en Russie précédé par le ridicule dont il vient de se couvrir, M. Dayton aura à lutter à la Cour des Tuileries contre les préventions causées par les instructions même dont on le sait chargé, et M. Adams dont la position auprès du cabinet de St James était déjà assez difficile, aura à détruire le mauvais effet produit par la sortie intempestive de son acolyte qui, comme ministre en Russie, s'est avisé de morigéner la Grande Bretagne au mépris de toutes les convenances diplomatiques.

Déconsidération et mépris à l'étranger, exécration et guerre civile à l'intérieur, voilà déjà les fruits qu'a produits la politique de coercition de Lincoln. Le parti républicain s'est déjà suicidé moralement. Une victoire du Sud lui donnera le coup de grâce.

Aux volontaires.— M. Eugène Lasere, greffier de la Cour Suprême, organise en ce moment une compagnie d'infanterie destinée à faire partie du régiment du colonel Mandeville Marigny. M. Lasere a fait en 1836 et 1837 la campagne du Texas et a acquis, pendant dix-huit mois de service actif, une expérience qui sera précieuse aux volontaires qu'il réunit à cette heure. Il fournit à ces derniers le logement et la nourriture jusqu'au moment où ils seront enrôlés au service de l'Etat. S'adresser au bureau du greffier de la Cour suprême.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

MISSOURI.

St Louis, 15 juin—Le régiment du colonel Boernsten est parti pour l'Ouest sur le chemin de fer du Pacifique.

Des volontaires de l'Illinois ont pénétré dans le Missouri à Hannibal.

Le gouverneur Jackson s'avance vers l'Ouest sur des chars et des locomotives, brûlant les ponts à mesure qu'il les passe.

On dit qu'un grand nombre de Confédérés de l'Arkansas, et de la partie Nord du Texas sont prêts à se mettre en marche sur l'invitation du gouverneur Jackson.

M. Tucker, du "Home Journal," a été arrêté.

Hermann, 15 juin—Le steamer Louisiana, le troisième de la flotte d'invasion est ici prenant à son bord le régiment du colonel Boernstein.

Washington, 15 juin—Le maître de poste, général Blair, a adressé la dépêche suivante au maître de poste à Louisville:

"L'ordre requérant que les paquets de la malle venant des Etats déloyaux soient retenus pour port de lettres ne doit pas empêcher que les lettres soient remises quand les frais de port sont payés."

Frédéric, Md. 15 juin—Un agent spécial de la Presse Associée qui vient d'arriver des hauteurs du Maryland d'où la vue s'étend sur Harper's Ferry, annonce que ce point est évacué et qu'il n'y reste plus que 2,000 hommes de troupes. La route suivie par le corps principal est vers Charleston et Sheperdstown. Le pont de Sheperdstown a été brûlé. Les sentinelles Confédérées ont été retirées de Williamsport.

Alexandrie, 14 juin—Il se fait de grands préparatifs militaires dans l'armée fédérale en conséquence de l'évacuation de Harper's Ferry. Il sera fait un effort pour empêcher la concentration des troupes.

Washington, 15 juin—Le général Schenck a reçu l'ordre de porter son régiment sur l'autre côté du Potomac.

On craint ici une attaque du général Beauregard.

Richmond, 15 juin—Les procédures de la Convention ne sont plus secrètes depuis hier.

Le vote de la Convention de la Virginie sur l'adoption de l'acte de sécession du 17 avril est connu: pour la sécession 88 contre 55.

Les journaux indiquent les changements successifs et donnent le vote final comme suit: 1[illegible] pour l'adoption.

Hier, 14 juin, l'Ordonnance a été signée par 91 membres, plusieurs délégués se trouvant absents, à la guerre, d'autres étant retenus par la maladie et un enfin, le capitaine Marr ayant été [illegible] par les Fédéraux à Fairfax.

On parle de différentes batailles et de mouvements de troupes fédérales, mais on ne sait en [illegible] certain à cet égard.

[illegible] 15 juin—Le navire corsaire Savannah [illegible] les ordres du Midshipman Cook. Son équipage au nombre de 35 [illegible] mis aux fers à bord du Minnesota.

[illegible] juin—Le général McClellan a [illegible] soldats de Cairo une allocution [illegible] leur a dit qu'ils seraient l'avant [illegible] armée de l'Ouest et qu'à [illegible] leur serait fourni une occasion [illegible] les Confédérés.

Chicago, 15 juin—L'ordre a été donné à douze régiments de se porter sur les lieux suivants: à Quincy, à Alton et à Caseyville. Ils doivent s'y trouver le 18.

Forteresse Monroe, 15 juin—Voie de Baltimore—On n'a pas de nouvelles relatives aux mouvements des Confédérés.

La forteresse est de fait investie excepté du côté de la mer. Il n'y a de sécurité ni à y entrer ni à en sortir. Tous mouvements sont impossibles.

Cincinnati, 15 juin—M. John A. Skiff, a été arrêté ici et mis en prison pour avoir embarqué du beurre dans les barils de bierre.

New York, 15 juin—Il s'est vendu aujourd'hui 2,000 balles de coton à 14 cents pour le Middling Uplands.

Evacuation d'Harper's Ferry.— Les dépêches semblent confirmer l'évacuation d'Harper's Ferry qui d'ailleurs était un évènement prévu depuis quelque temps. Le correspondant à Richmond du *Charleston Courier* lui écrivait à la date du 5 courant qu'on devait s'attendre à ce mouvement, et que le corps d'armée du général Johnson était destiné à opérer une diversion sur les derrières de Washington pour débarrasser cette partie du Maryland des quelques mille soldats fédéraux disséminés au Relay House, à la jonction d'Annapolis et à Annapolis même. Ce mouvement aura sans doute pour effet de soulever le Maryland et de causer de graves embarras au vieux Scott.

Le général Butler est cerné avec ses 12,000 hommes dans la forteresse Monroe et il devra renoncer à l'idée de capturer Richmond.

Le sort des corsaires.—On sait qu'Abraham Lincoln a déclaré que les corsaires des Etats Confédérés faits prisonniers seraient traités comme pirates. Cette menace a valu aux présidents des Etats Unis la réprobation des gouvernements européens. On nous sauront bientôt si M. Lincoln osera la mettre à exécution. L'équipage du steamer corsaire *Savannah* qui vient d'être capturé, est en ce moment dans les fers à bord de la frégate *Minnesota*. Si ces hommes sont traités autrement que des prisonniers de guerre doivent l'être, le gouvernement de Montgomery devra user envers les prisonniers qui sont actuellement en son pouvoir de représailles, telles qu'elles imposent au gouvernement de Washington l'abandon d'un système qui ferait dégénérer la lutte actuelle en une guerre de sauvages. Nous croyons qu'à défaut d'humanité les conseillers de Lincoln auront assez de bon sens pour comprendre que leur propre intérêt leur commande de traiter les soldats et les marins du Sud en ennemis et non en pirates.

Débarquement en Géorgie.—Le *Savannah Republican* du 12 annonce que l'escadre de blocus s'était renforcée de plusieurs grands steamers et qu'un débarquement de troupes fédérales a été opéré à Hilton Head, île située sur la côte de la Caroline du Sud, un peu au dessus de la rivière Savannah entre les villes de Savannah et de Charleston. Le commodore Tattnall est parti le matin avec trois bateaux et une force considérable composée de l'artillerie de Chatham et d'un corps d'infanterie. La nouvelle du débarquement avait causé une agitation extrême et toute la population s'était levée en masse pour aider à repousser les envahisseurs.

ETENDUE TERRITORIALE ET POPULATION DU SUD.

La Confédération du Sud, telle qu'elle existe aujourd'hui, embrasse une étendue territoriale [illegible] une population indiquée par les chiffres [illegible]:

	Superficie.	Population.
[illegible]	61 352	1,596,083
[illegible] Nord	50,704	992,667
[illegible]	29 385	903,812
[illegible]	58,000	1,055,327
[illegible]	59,268	140 439
[illegible]	50 722	964 296
[illegible]	47,156	791,575
[illegible]	41 255	709 443
[illegible]	237,504	601 039
[illegible]	52,198	435 437
Tennessee	45,600	1,109,847
Total	733,144	9,101,765

La statistique de quatre autres Etats du Sud est comme suit:

	Superficie.	Population.
Kentucky	37,680	1,165,713
Maryland	11,124	687,034
Missouri	67,480	1,173,317
Delaware	2,120	112,218
Total	118,304	4,138,282

Si, comme tout le fait espérer, ces quatre derniers Etats entrent dans la Confédération du Sud, celle-ci aura alors une étendue territoriale de 851,448 milles carrés et une population de 12,240,047.

Le chant du Sud.— Un chant patriotique portant ce titre et dédié aux volontaires louisianais se vend au prix modique de dix cents au profit des volontaires, chez MM. L. Marchand, Hebert et Escousse, Michon et Desportes et Lelièvre. Nous remercions l'auteur de son envoi.

La Douane.

Nous empruntons à la *Renaissance Louisianaise* l'article suivant. Les faits que notre confrère signale méritent d'attirer l'attention du gouvernement de Richmond.

La gravité des événements et des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons préoccupe tellement les esprits qu'on ne songe guère à demander des comptes à ceux par lesquels nous avons le malheur d'être administrés et gouvernés.

Grâce à cet heureux oubli dans lequel on a trop longtemps laissé quelques uns de nos petits tyrans, ils peuvent, tout à leur aise, continuer ce système d'intrigue et d'agiotage politique au moyen duquel ils se sont jusqu'à présent maintenus en place.

Mais un événement d'une importance assez grave vient subitement d'attirer l'attention sur un de ces hommes qui, par les scandales de leur vie passée, ont le plus mérité de l'animadversion publique.

Environ quatre-vingts personnes employées dans les différents départements de la douane viennent de recevoir, du collecteur du port, leur lettre de congé. Par suite de cette mesure—que nécessitent du reste d'impérieuses circonstances—quatre-vingts personnes des hommes mariés, des pères de famille, des malheureux vont se trouver littéralement sur le pavé, et cela, à une époque où il est de toute impossibilité de trouver un emploi de quelque nature qu'il soit, et où, par suite d'odieuses spéculations que partagent maintenant avec les gros accapareurs, les boutiquiers et les grocers des coins de rues, le prix élevé des vivres et des objets de première nécessité est devenu tel qu'ils ne sont plus à la portée des petites bourses.

Lorsque des circonstances aussi malheureuses que celles dans lesquelles nous nous trouvons, placent un gouvernement dans la dure nécessité d'avoir recours à des mesures comme celles dont nous venons de parler, on est en droit d'attendre des fonctionnaires chargés de leur exécution qu'ils le fassent avec cette impartialité et cette conscience que doit inspirer le sentiment d'un grand devoir à remplir. Nulle considération d'intérêt personnel, d'affection, de famille, et surtout nulle considération d'un ordre politique ne doit, en pareille circonstance, l'emporter sur l'intérêt général.

Un fonctionnaire qui, ayant à congédier, dans les temps difficiles où nous vivons, quatre vingts personnes sur cent cinquante environ, et dont les différents choix seraient dictés par des préférences personnelles et politiques, c'est à dire qui écarterait systématiquement des pères de familles, des Louisianais honorables et des officiers dont la compétence est reconnue de tous, pour maintenir en place ou des incapacités flagrantes, ou des Irlandais et des Allemands de bas étage, ou enfin des personnes ayant les moyens de se passer du pain de l'Etat, uniquement parce que les premiers n'appartiennent pas à telle ou telle coterie ou parce qu'ils ne sont pas les très-bons valets de certains politiciens influents, et parce que les seconds peuvent donner—ou pussent pour pouvoir donner—des votes dans quelques précincts de la ville ou dans quelque obscure paroisse de l'Etat, un tel fonctionnaire, disons-nous, commettrait un de ces outrages qu'on ne saurait dénoncer assez ouvertement et flétrir assez hautement.

Or, le collecteur de la Douane, M. Hatch, ne vient-il pas de se rendre coupable d'un de ces outrages?

C'est ce que le manque de preuves suffisantes ne nous permet pas d'affirmer encore d'une manière absolue. Mais, ce qu'il nous est permis de constater dès maintenant, c'est que dans la classe des personnes congédiées le choix du collecteur semble s'être singulièrement appesanti sur les Louisianais. Parmi le grand nombre de ceux qui se trouvent dans cette catégorie nous citerons les noms de Messieurs:

Valcour Fortier,	Clément Ramos,
Francis Méloyé,	F. M. Crozat,
L. A. Foucher,	Pierre Soniat,
D. Roche,	Jos. Salomon,
R. W. Westholz,	P. P. Labarre,
L. L. Titus,	Chas. Massieu,
J. A. Romer,	Peter K. Wagner,
Robt. Spedden,	St Clair Mouton,
P. E. Dreux,	Léonce Bayhi,
Chas Kennedy,	Jules Dossat,
D. T. Farrar,	G. O. Reinack,
Alphonse Rieffel,	A. Lasto,
E. J. Jenkins,	Paul Jeffrion,
L. Caste a,	R. L. Daunoy,
A. Chalaire,	A. E. Auburtin, etc.

Il est vrai que parmi ceux qui restent, on note M. O'Brien—un Irlandais, M. Anderson—un autre Irlandais, M. O Leary—encore un Irlandais, M. Redmon, Irlandais, aussi John Daly, Irlandais encore, M......, arrêtons nous ce serait trop long.

Qu'importe que le vieux Peter K. Wagner—une des véritables capacités de notre pays—qu'importe que M. Spedden—un vieillard impotent qui nous a défendus, en versant son sang, qu'importe enfin que les Louisianais que nous avons nommés soient sans ressources! Si parmi eux il s'en trouve quelques uns qui viennent à manquer de pain pour leurs sœurs, leurs femmes ou leurs enfants.... ils les enverront en demander à MM. Redmon et consorts.

Nous reviendrons sérieusement sur tout ceci, nous chercherons consciencieusement quels sont les motifs qui ont déterminé les choix du collecteur, et, si par aventure il se trouvait, qu'au moins dans un certain nombre de cas, ces motifs ne fussent rien moins qu'avouables nous les ferons publiquement connaître.

Il y aura peut être là de curieuses révélations qui intéresseront à plus d'un titre la population louisianaise et le gouvernement de Richmond surtout s'il est soucieux d'avoir pour premiers fonctionnaires des hommes politiquement honorables et scrupuleux.

CHRONIQUE LOCALE.

☞ Nous recevons la lettre suivante:

Messieurs les rédacteurs de l'Abeille,

Nous vous remercions sincèrement et publiquement d'avoir bien voulu vous occuper de la rue Villeré, dans un de vos derniers numéros, d'en avoir constaté l'état boueux, fangeux et ignoble, et d'avoir appelé sur tout cela l'attention des autorités compétentes, si tout fois il y a des autorités quelconques qui s'occupent de l'état des rues de cette ville.

Nous vous remercions, messieurs, de la noble initiative que vous avez prise.

Quand la presse comprend et accomplit ses devoirs, [illegible] les abus, quels qu'ils soient et quelle qu'en soit la cause, doivent s'écrouler sous le poids du mépris public.

Encore une fois, messieurs de l'*Abeille*, merci.

Geo. Schneller,	Auguste C. Deiery,
John Bessi,	George Mera,
William Duncan,	Madame Moran,
M. Ouill.	

Cour de District des E. Confédérés.— La Cour de District des Etats Confédérés a siégé samedi.

La goélette *Ella*, emmenée dans le port, le 18 mai dernier, par le corsaire *Calhoun*, a été condamnée comme prise légale mais le juge a ordonné que le chargement de toute appartenant à M. L. Jolly, sujet anglais, lui restitué à ce dernier.

—L'*Ocean Eagle*, pris par le même corsaire, le 1 mai et à bord duquel il y avait huit mille cent quarante quatre barils de chaux, a été déclaré prise légale et condamné.

Affaires militaires.—Dans le paragraphe que nous avons consacré au régiment du colonel Marigny, nous avons omis de mentionner la belle compagnie du capitaine Adolphe Straus, les M. James Gary [illegible] qui ont été enrôlés définitivement et appartiennent aujourd'hui au premier bataillon du régiment. Le capitaine Straus était rapporteur d'une des gazettes civiles de cette ville et se servira de l'épée avec autant de succès qu'il s'est servi de la plume.

—La compagnie des Tirailleurs d'Orléans, dit la *Renaissance* d'hier, dont les membres sont destinés à compter parmi les meilleurs marqueurs de l'Etat, a eu l'heureuse idée de choisir Mme Beauregard comme marraine du drapeau qui doit lui être offert, jeudi prochain, par des dames de la Nouvelle-Orléans. Mme Beauregard a été fort sensible à cette offre et de nos jeunes volontaires, et l'a acceptée très gracieusement. Pareil hommage était dû à celle qui porte si dignement le nom d'une des illustrations de l'armée confédérée. Cette bonne pensée portera bonheur aux Tirailleurs d'Orléans. On nous dit que la bénédiction du drapeau aura lieu après la procession, à la Cathédrale. M. Plasson sera le parrain.

Le gouverneur Moore a nommé comme son aide-de-camp et secrétaire, avec le grade de colonel, l'honorable Thos. C. Manning, d'Alexandrie, paroisse des Rapides.

Le major-général Lewis a [illegible] inspecteur-général Forstall [illegible] d'un emplacement sur l'établissement [illegible], paroisse de Jefferson, sur la ligne du chemin de fer de Carrollton, pour y établir un camp de manœuvres et d'exercice.

La compagnie d'infanterie légère de Washington, sous les ordres du capitaine Plattsmier, part aujourd'hui pour le siège de la guerre, en Virginie.

La compagnie B des Crescent Rifles, dont l'organisation est maintenant complète, doit s'embarquer aujourd'hui pour se rendre en Virginie.

A une réunion récente des membres des Volontaires Bergond, les officiers suivants ont été élus: capitaine, J. K. [illegible] Sprague; premier lieutenant, J. H. Bass; 2d lieutenant, Henry H. Walsh.

La première compagnie des Screwmen's Guard, forte de 100 hommes, est partie vendredi soir pour se rendre au village de Proctorville, à l'extrémité du chemin de fer du Golfe du Mexique. Elle est commandée par le capitaine Samuel G. Risk. La seconde compagnie a nommé les officiers suivants pour la commander: capitaine, J. C. Bachelor; 1er lieutenant, R. W. Stanley; 2e lieutenants D. O'Sullivan et A. R. Sihaza.

Des lettres particulières, reçues hier en ville, annoncent que l'aile droite du régiment du colonel Hays (le 7me) a quitté vendredi le camp Moore pour se rendre à Richmond; l'aile droite a dû partir hier matin.

Les Zouaves du colonel Avegno— se sont particulièrement distingués dans l'incendie qui a éclaté vendredi soir, à l'angle des rues Chartres et Conti; les premiers rendus et les derniers partis, ils ont puissamment contribué à arrêter les progrès du feu.

Leur éloge était dans la bouche de tous les témoins du désastre. Nous apprenons avec regret que deux d'entre eux ont été blessés légèrement.

Les zouaves Georges Coste et Dupas se sont surtout fait remarquer par leur belle conduite et leur intrépidité.

Nous rappelons à cette occasion que le chef de ce régiment avait fait prendre des mesures que nous voudrions voir adopter par toutes les compagnies régulières. A propos d'incendie, voici l'ordre affiché dans chaque poste:

"En cas d'incendie dans le quartier, le chef du poste
"Ne le fera savoir de suite chez le lieutenant-colonel,
"et enverra immédiatement un sous-officier pour donner l'alarme.
"Il détachera immédiatement dix hommes sous la conduite d'un sous-officier, qui les [illegible] à la disposition de l'ingénieur en chef, pour faire le service des pompes, ou prêter tout autre secours que celui ci jugera convenable.
"L'officier de service tiendra les autres hommes prêts à porter du secours."

—Ce n'est pas Adrien Quillier, comme nous l'avons dit par erreur dans notre numéro de samedi, mais Adrien Ouillé qui s'est noyé jeudi dernier. Il n'est pas non plus tombé dans le fleuve par accident, mais il s'y baignait vers sept du soir, lorsque les forces lui ont manqué et qu'il a disparu sous les eaux. La police devrait exercer une stricte vigilance pour empêcher les enfants et les jeunes gens de se baigner dans le fleuve. Elle préviendrait par là de lamentables accidents.

Départ.—La Compagnie B. des Crescent Rifles part ce matin pour la Virginie.

Voici les noms des officiers et des soldats:

Officiers—Capitaine, Mr. G. Goodwyn, 1er. lieutenant, Wm G Crump; 2d lieutenant, Joe H Sanders; 3nd lieutenant jr, V G. de l'Isle.

1er sergent, A. Mitchell Ashbridge, 2e sergent, Geo. Williams; 3me sergent, A S Maddo; 4e sergent, W S Lybrook.

1er caporal, V. S. Goodin; 2e caporal, E H Cubrage; 3e caporal, MM. Stephens; 4me caporal, C. C. Aaupt.

Soldats—M Arseneau, G Appleby, J Arnauld, W A Burgunn, J Baker, A Bardin, F Bourdin, J Brown, R P Boyle, Lrown, S Barns, M G Coop, L Cromwell, D Crawford, F M Campbell, F N Cunningham W Cyphat, G B Cushing, W J Crerar, Pitney E Davis jr, A G De l'Isle, R F Dillon, G W de Meyas, F Donahoe, F Dubois, C Ebby, N Eager, E Fry, G Farrell, J H Frohnast, C Fisher, T J Fish, J L Gregory, E Jaquillar, L Gardet, O Graber, H H Hassine, P Haen, B Hoff, G Henry, P H Hogan, J Horb, G A Hyde, J Hubard, M Keefer, E Hunt, O Y Kenny, C C Laplace, P Leclaire, J Dyons, J Lolly, A Lery, F Mauzville B Messin, A J Miller, L Miller, C Meagle, T McGrath, B McHenry, D McCarty W McGuirk, J Newcomb, J Norris S Poley, A Rank, John Rigney, J H Robertson, C Richlek, S Rousseau, E Shudan, W J Spears, D P Pragle, Salkins, D S Sullivan, W Taylor, H Tracy, E F Virgin, U Virgin, F Winchell M J Wade, C Woodlath, M Walters, M Williamson, H Zorn.

Compagnie de Tirailleurs.—Nous apprenons avec plaisir que le capitaine E. La Sère s'est adjoint les services de M. Hippolyte Salomon et l'a fait premier lieutenant.

M. Salomon est un ancien élève de l'école St Cyr, quoiqu'il soit resté dans l'ombre jusqu'à présent nous sommes heureux de le voir en position d'utiliser ses connaissances au profit d'un corps appelé à rendre de grands services.

L'incendie dans la rue de Chartres.— Notre dernier numéro annonçait en quelques lignes (le journal allait être mis sous presse) qu'un incendie avait éclaté dans le magasin de M. Sarrazin, à l'angle des rues Conti et Chartres, et que trois autres magasins avoisinants étaient menacés.

Nos lecteurs savent déjà que l'établissement de M Sarrazin, celui de M. V. Scheider, marchand de musique et de pianos, celui de M. S. Bier, horloger et bijoutier, celui de MM. Gensler & Rosenfeld, marchands de linge, et le magasin de M. T. H. Chauvière, chapelier, ont été complètement détruits.

Le magasin de M. Boissonneau, marchand tailleur, a été fortement avarié.

La perte de M. Sarrazin est de quarante mille piastres dont trente un mille couvertes par l'assurance, qui est partagée comme suit:

Hope	$ 5,000
Etat de la Louisiane	11 5 0
Louisiane	5 000
Sun	5,500
Marchands	6 000

—Un pan du mur du magasin de M. Chauvière s'est écroulé hier après-midi; personne heureusement n'a été blessé.

La France morale.

La France est elle à la tête des nations? Les Français le nient quelquefois, mais qu'en pensent les chiffres, voilà ce que nous voudrions savoir.

En fait de gloire, de dévouement aux opprimés, de services rendus à la civilisation, notre primauté est incontestable. Mais cette supériorité ne présente-t-elle pas de grandes lacunes quand il s'agit des choses les plus solidement précieuses de ce monde, l'instruction par exemple et la moralité?

Pour l'instruction, malgré les efforts incessants des gouvernements et des particuliers, il est établi que plusieurs nations nous devancent. Quoique l'enseignement primaire ait fait des progrès notables depuis l'élan donné sous le dernier règne, la condition de l'instituteur est encore chez nous tellement petite et précaire, le budget consacré à l'instruction publique est tellement restreint comparé aux autres budgets, que nous n'avançons qu'à pas lents. Une notable partie de notre population est encore étrangère à toute notion de lecture et d'écriture. Il faudrait, pour que tous les Français sussent lire et écrire, prendre une de ces grandes mesures que l'on fait constamment ajourner en les traitant de révolutionnaires, c'est à dire décréter ou l'enseignement obligatoire ou la privation de certains droits pour celui qui, dans un laps de temps déterminé, ne serait pas arrivé à savoir écrire son nom sur un bulletin de vote. On doit oser quelquefois forcer le citoyen à se munir des choses qui lui sont nécessaires. On n'est ni l'opprimer ni le violenter que de lui demander de garantir son âme et sa conscience par un peu d'instruction, comme on lui demande de garantir son corps par quel ne vêtement. Nous ne souffririons pas qu'un Français errât sans vêtement dans les rues de nos villes. Le bureau de bienfaisance, mille institutions, la police elle-même, viendraient à son secours. Ne souffrons pas davantage qu'un Français arrive à l'âge d'homme et erre dans la société sans les deux guides nécessaires de la lecture et de l'écriture.

Si nous savons par des chiffres sérieux que nous ne sommes pas le peuple le plus instruit de l'univers, nous manquons de sources positives quant à la moralité. La France a d'excellentes statistiques, les autres Etats n'en ont guères, et nous en sommes réduits à des conjectures.

En attendant que nous connaissions le degré exact où s'est élevé notre pays dans l'échelle de la moralité universelle, nous pouvons du moins, grâce à ces excellentes statistiques dont nous parlons, comparer entre elles les diverses parties de la France et tirer de cette comparaison des inductions précieuses pour la solution des grands problèmes sociaux.

C'est à quoi s'est exercé un jeune administrateur dont nous recommandons les travaux à l'attention de tous ceux qui réfléchissent.

On a tant accusé nos institutions sociales depuis quelque temps que l'esprit se repose avec bonheur sur les résultats empruntés aux chiffres par l'auteur de ces travaux. On nous avait dit par exemple que les populations longuement disséminées dans les campagnes, à l'abri du contact des villes, dépourvues d'instruction, non gâtées par les livres, les spectacles et les brochures, non corrompues, comme disent nos ultramontains, par la *civilisation moderne*, étaient les plus morales des populations. On nous avait menacés de toute sorte de dangers provenant de l'accumulation des populations dans certains centres; il semblait que la France fût être perdue si on ne mettait un obstacle au développement du commerce et l'industrie. Eh bien! toutes ces menaces, toutes ces prévisions tombent devant des chiffres. Résumant tous les volumes officiels de la statistique criminelle depuis un demi siècle, sans autre parti pris que celui de rechercher la vérité, M. de Malarce, après avoir minutieusement comparé entre eux nos divers départements, a trouvé des résultats absolument contraires. Ni la densité ni l'instruction ne sont des causes de ruine morale; bien loin de là. Nos départements de l'extrême nord, Flandre, Artois, Picardie, où la densité est de premier ordre, où le travail de toute sorte produit de vrais prodiges dans toute les genres, ces départements viennent en première ligne comme moralité. Le département où le monde entier se donne rendez vous, ce département qui contient la Babylone moderne, ne se présente que le cinquième dans l'ordre de la criminalité. Des deux départements qui l'avoisinent, l'un, la Seine-et-Oise, n'est que le seizième, et la Seine-et-Marne le vingt cinquième, malgré la pression de tous les criminels qui, trop surveillés dans la grande ville, exploitent son immense banlieue. Le département de la Seine est même celui qui, proportion gardée, donne le moins de crimes contre les personnes. C'est, quoi qu'on en ait dit, le département où les mœurs sont le plus douces, où il y a le plus de sûreté pour la vie. Et encore faut-il enlever la plupart des criminels de ce département au département lui même, et les restituer à des départements étrangers.

Les départements de l'est, qui sont les plus instruits et les plus denses, les plus travailleurs après ceux du nord, viennent immédiatement après pour la moralité. Les départements de l'ancien Languedoc s'avancent ensuite [illegible] ceux du centre de la France. Dominées par des influences de race, la Gascogne, la Provence, la Normandie ne se présentent que moins haut dans l'échelle par suite des crimes qui se commettent sous la pression des passions natives plus fortes que toute espèce de civilisation. La Corse surtout présente un spectacle de ce genre. La Bretagne, malgré la bonté de sa race, lutte contre le fléau de l'ignorance et des superstitions. Elle s'améliore, mais plus lentement que le reste de la France.

Pour faire clairement toucher du doigt ces résultats, M. de Malarce a dressé une carte statistique de la France morale, où chaque département a la teinte morale qui lui convient, et où l'œil saisit de suite la différence. Mais ce qu'il y a de plus précieux dans son ouvrage, ce sont ces conclusions tirées des chiffres, et dont voici les principales:

"L'isolement est un mal pour les mœurs, et l'ignorance un danger.

"Le travail industriel, comme les machines qu'il met en jeu, exige des précautions; à cette condition, les richesses qu'il enfante ne coûtent rien aux mœurs.

"Comme les corps attirés par la gravité, qui accroissent leur vitesse en raison de la distance parcourue, les pays les plus civilisés s'améliorent plus vite que ceux qui sont moins avancés, ainsi le nord plus que le midi.

"Là où il y a le plus d'ardeur, la civilisation a le plus de prise; là où elle aborde, elle opère une révolution; elle détruit pour reconstruire, mais partout, en définitive, elle devient la meilleure garantie des mœurs.

"Et quand elle a défriché une terre vierge, quand elle a déraciné les vieilles mœurs pour semer des mœurs jeunes et vigoureuses, appelant à son aide l'industrie, la science et la morale, elle fait fructifier à la fois sur cette terre, richesses, lumières et vertus solution du problème social si heureusement réalisée dans la région flamande."

Voilà certes des conclusions consolantes, et nous les recommandons, comme nous l'avons dit, à tous ceux qui réfléchissent. Que deviennent, après les chiffres ainsi résumés, toutes les déclamations contre la civilisation? Il reste maintenant à compléter le travail de M. de Malarce. Il a comparé les départements de la France entre eux. Il faudrait comparer la France aux pays moins civilisés et aux pays plus instruits. (*Siècle.*)

La brebis de Perrette.— "Un pauvre paysan et sa femme, des environs de Lons-le-Saulnier, ont, pour se rendre au concours, accompli une véritable odyssée.

"Ils sont partis à pied de leur village, en compagnie d'une brebis, sur laquelle, comme Perrette de la fable, ils fondaient les plus brillantes espérances. Afin de ne point fatiguer leur *sujet* par une trop longue marche, ils le portaient à tour de rôle sur leurs bras.

Arrivée aux portes de Lyon, la brebis, qui se trouvait dans un état intéressant, mit au monde un jeune agneau. Après les premiers soins donnés à l'accouchée et à son enfant, nos braves paysans arrivaient enfin au concours, régional, éreintés, brisés, moulus, mais joyeux, car ils rêvaient primes et médailles.

Comme leurs ressources étaient minces, ils demandèrent et obtinrent l'autorisation de se loger dans une *boxe* vide.

Mais hélas! comme dans la fable de Perrette, toutes les espérances des pauvres gens se sont évanouies en fumée, leur brebis n'a pas obtenu la plus légère mention.

Décédée, hier, à 2 heures et demie P. M. Mademoiselle Aspasie BIENVENU, fille de feu Antoine Bienvenu fils et de Marie Félicité Aspasie de Marant. Les parents, amis et connaissances de la famille ainsi que ceux de son beaufrère Augustin Viavant, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures et demie précises. Le convoi partira de la résidence de sa mère No 359 rue les Grands-Hommes.
Nlle Orléans, 17 juin 1861.

Décédée dimanche, à 2 heures du matin, à l'âge de 47 ans, Mme CAROLINE ROCHE, épouse de JOSEPH LALLANDE.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Il a plu au G∴ A∴ D∴ L'U∴ d'appeler à lui l'OSA LUCCHESI, âgée de 18 mois, fille de G∴ Lucchesi et de Maria C. [illegible]. Les membres de la R∴ L∴ Nazareth No [illegible] et tous les Maçons de cet Orient sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui lundi, 17 juin, à 4 heures P. M.
Le corps est exposé chez son père, rue des Grands-Hommes, vis-à-vis la rue de l'Hôpital, No 354.

BITTER DES ARABES!

MALGRÉ les contrefaçons plusieurs fois essayées, ce précieux cordial a triomphé de tous les obstacles. Dans ce pays, comme en Europe, son emploi est devenu général, que l'inventeur a dû donner à sa fabrication un développement considérable. Enfin, sanctionné et adopté pour les avantages que procure le BITTER DES ARABES, aussi a-t-il remplacé avec succès les liqueurs alcooliques plus ou moins malfaisantes et dont le parasitisme usage était si généralement répandu.
Dépôt général—F. Sancho, Vieille Levée No 229.
Succursale—A Calongne, encoignure Du Maine et Royale.
27 avril—[illegible]

ATTENTION.

☞ La goélette John Gilpin à l'encan. Nous appelons l'attention du public sur la vente qui aura lieu aujourd'hui à midi, au City Hôtel, rue de la Commune, par le ministère du shérif, de la goélette John Gilpin, ses voiles, agrès &c.

J'INFORME respectueusement ma clientèle et le public en général que, par suite de l'incendie de mon établissement encoignure Conti et Chartres, le magasin a été transporté provisoirement rue de CHARTRES No 103, entre Conti et St Louis, où je continuerai à remplir les ordres comme par le passé. Je profite de cette occasion pour remercier mes amis du bienveillant patronage qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent et je m'efforcerai de continuer à mériter leur confiance.
Les membres de la Compagnie de Pompe No 8, capitaine Power, sont priés d'agréer mes sincères remerciements pour le zèle qu'ils ont déployé en sauvant mon coffre-fort au risque de leur vie.
17 juin ☞ J. P. SARRAZIN.

Avis.

PAUL BOISSONNEAU a l'honneur de prévenir ses amis et sa clientèle, que par suite des dégâts faits à son bureau et magasin, par l'incendie de la rue de Chartres et jusqu'à réparation, on le trouvera chaque jour au magasin de gros de la maison E. FRODEVAUX, rue de CHARTRES, No 54 (1er étage) où il a transporté ses ateliers de tailleur. 17 juin—6f

AVIS.

M. A. Lalande, BIJOUTIER, Rue Royale, 131,

☞ Ayant cédé son magasin, prie les personnes qui auraient quelques réclamations à lui faire, de s'adresser à lui rue Craps, No 422, en re la rue de Français et la rue Union. 17 juin—3

Logia Liberal No 5.
Antigua Orden de Good Fellows.

Los H. H. de esta respectable Logia se reunirán en el local de costumbre, el Martes proximo 18 del corriente a las 7 1/2 de la noche, para las elecciones y otros asuntos de interes correspondientes á la orden en general. Se ruega la mas estricta asistencia para actos tan sagrados.
De orden del V. G.
N. Orleans y Junio 1861.
JAIME PUCH, Secretario
17 junio—2

A louer à Mandeville!

UNE maison de campagne située à deux îlets du wharf, encoignure Cours Marigny et Claiborne, ayant deux chambres, corridor, deux cabinets, galerie devant et derrière, cave, le tout meublé.
Aussi—Une maison dans la cour, ayant trois chambres meublées, une cuisine avec stove, et une chambre à domestique.
N. B.—Il n'y a pas de cabane à bain.
☞ Pour les conditions, s'adresser chez M. Jos Vial, à la N. Orléans [illegible]
PREAU & COUTURIÉ, 31 et 33 rue Gravier
17 juin—3

Hotel d'Europe, à Biloxi.
M. L. GUILBEAU,

A l'honneur de prévenir ses amis et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur [illegible] qu'il vient de réparer son hôtel à neuf. On y [illegible] pour familles, le tout [illegible]. L'établissement réunit tous les agréments [illegible]. Il y a de l'excellente de belles promenades. Le vin et la table sont irréprochables, comme du passé, et le service ne laisse rien à désirer. Les pensionnaires ont l'usage d'une cabane à bain.
L. GUILBEAU, Propriétaire
17 juin—1m

AUX NOURRICES.

ON désire mettre en nourrice un enfant de trois mois. S'adresser de suite au No 298 rue de Chartres, entre Quartier et Hôpital. 17 juin—1f

$10 de récompense.

PARTIE marronne, le 6 du courant, de chez M. [illegible], la nommée SALLY, âgée de 45 ans, appartenant jadis à Mme Dougherty, taille ordinaire, [illegible]. On suppose qu'elle est dans les environs du marché St-Marie. La récompense sera payée à la personne qui la logera dans une des prisons de cette ville ou la ramènera chez
DIDIER BROUÉ,
Rue Vieille Levée [Restaurant Indépendance] No 123.
15 juin—1f

SARDINES—97 caisses de 100/4 Ve Rozet, Nantes; 54 do 100/2, Ve ve Rozet, Nantes; 47 do 100/4, Louis Edenn, Lorient. A vendre par HENRY VALETON & Co, 29 30 31 Bienville

FROMAGE.—6 caisses fromage d'Emmenthal. A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 28, 31 rue Bienville

SIROPS pour soda de toutes qualités, à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 28 31 rue Bienville.

FRUITS au jus—60 caisses fruits au jus assortis, Lafaurie, 20 caisses fruits au jus, Lafaurie. A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31, Bienville

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] vermouth, Noilly Pratt & Co. [illegible] F. Pernod et F. Berger [illegible] de l'autel. A vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville

GRAINES au jus—50 caisses en magasin et à vendre par S D GRATIAA & Co, No 39 rue Douane.

Cognacs, Cognacs.
[illegible] Cognac, B Cahuzac, extra C C C; [illegible] do Otard; [illegible] do Nartigue et Bigourdan.
A vendre par F. SANCHO,
[illegible] Vieille Levée, entre Douane et St Philippe.

GENIEVRE à l'entrepôt—10 pipes Nolet Imperial-Hollande Bec Kern, à vendre par S. D GRATIAA & Co. 39 Douane.

VINS ROUGES—St barriques St Estèphe, [illegible] Margaux, vins Larronde, Lecomte & Co, & F. Rousseau, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 39 Douane.

WHISKEY—Un joli assortiment en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 39 Douane.

EN gros et à vendre par le soussigné—
[illegible] Anis, [illegible] Cognac, [illegible] Anisadas d'Ivrea, [illegible] Absinthe, C. F. Berger, [illegible] Y. Lecomte, [illegible] E. Pernod, [illegible] Kirsh Richard Müller, [illegible] de la Forêt Noire, [illegible] Vermouth, Rivel & Co, [illegible] Cassis du Mont d'Or, et Pineau [illegible], [illegible] Muscat de Frontignan de Noilly, Prat, [illegible] Bitters des Arabes, [illegible] vegetables Bitters, [illegible] Bitters de Hostetter, [illegible] Genièvre de Hollande en caisses de la bout., [illegible] pipes Vin de Catalogne très vieux, [illegible] à pour familles, [illegible] Vin doux de différentes marques, [illegible] Haut Sauterne et Haut Barsac, [illegible] Saumur.
F SANCHO,
[illegible] Vieille Levée, entre Douane et St Philippe

DEMANDE.

ON demande un excellent POSEUR DE DIAMANTS ET BIJOUTIER. Il trouvera un bon emploi. S'adresser à LOUIS MEH, Rue de Chartres, No 41.

BEURRE DE MAI!!
AVET FRÈRES,
Aux Blue Stores, 17 Front Levée et 34, 36, 38 Vieille Levée,

OFFRENT à des prix très bas, entr'autres articles composant leur stock de groceries:
[illegible] beurre de mai,
[illegible] Huile d'Olives,
[illegible] Farine extra et superfine,
[illegible] Café,
[illegible] Riz de la Caroline,
[illegible] Riz Créole,
[illegible] Jambons au sucre,
[illegible] Sucre en pain, cassé et en poudre,
[illegible] Whisky et Brandies,
[illegible] Graisse,
[illegible] Maquereaux,
[illegible] Bougies de l'Etoile,
[illegible] Savon.
15 juin

DEMANDE DE VOLONTAIRES
pour les Derbigny Guard.

ON DEMANDE quelques jeunes gens robustes pour compléter la compagnie des Derbigny Guard et entrer immédiatement au service actif. Pension et uniforme fournis. S'adresser au quartier général, rue Tchoupitoulas, No 26, près le marché Ste Marie. 14 juin—6

Demande de Nourrice.

ON demande une nourrice sans enfant, avec de bonnes recommandations.
S'adresser, 148 rue Dumaine et 41, Vieille Levée.
14 juin—8

UNE PRESSE HYDRAULIQUE,
A VENDRE PAR
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe.
10 juin

99, Rue de Chartres, au 1er étage.
LEON LAUGRIN, avocat
(Licencié en droit de la Faculté de Paris),

AYANT établi une correspondance directe avec les principaux agents d'affaires de Paris et des départements, se charge, en outre des affaires ordinaires devant les Cours de l'Etat, de tous recouvrements de créances litigieuses et droits successifs dans toute la France. 19 juin—3m

SARDINES à l'huile—[illegible] caisses quarts et demi boîtes, de Nantes, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39 Vieille Levée
10 juin—15

VIEUX whisky Bourbon—10 barils, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39 Vieille Levée
10 juin—15

FRUITS au jus—[illegible] caisses extra:
100 do fruits au jus assortis
100 do fruits à l'eau de vie ass.
100 do cerises à l'eau de vie
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39, Vieille Levée
10 juin—15

EAUX DE VIE de Cognac et de la Rochelle—500 [illegible] des marques de Pellevoisin, G. V. Bernard, Pryor Jne; Henry Monnier, J. Faure & Co; Elthorpe, Louis Le Breton 1856, V. Leacoq & Co.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39, Vieille Levée
10 juin—15

VINS blancs—[illegible] caisses Barsac en bout, et 1/2 bout, 10 barils Sauterne,
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39, Vieille Levée
10 juin—15

CIGARES assortis—200,000 de différentes marques et qualités.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39, Vieille Levée
10 juin—15

SCHIEDAM Schnapps &c—100 caisses Wolfe's aromatic,
30 caisses Calhoun whiskey,
20 do London Old Tom gin,
50 do Liqueurs assorties.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 49 Vieille Levée
10 juin—15

CONSERVES alimentaires pour la marine et l'armée—30 caisses, telles que: pâtés de gibiers et de foie gras, Truffes, civets de lièvres, salmis de gibiers, bœuf bouilli, rôti, anguilles à la Tartare, à l'huile, andouillettes truffées, petits pois, champignons, légumes en pots à l'huile, bouillons gras, juliennes, sirops.
A vendre par LOUIS BAILLY BLANCHARD jr, 39, Vieille Levée
10 juin—15

OPORTO—10 quarts vin d'Oporto,
5 barils do do
A vendre par T BAILLY BLANCHARD jr, 39, Vieille Levée
1 juin—15

BOUTEILLES vides—120 paniers bouteilles bordelaises de 12 onces
30 paniers bouteilles en grès avec étampes
40 caisses do do et à madère,
A vendre par L. E. DELUZAIN, 119 rue Royale
18 mai

Huile! Huile!

EN magasin et à vendre par le soussigné—
400 paniers, bouteilles, Piagniol;
200 do 1/2 do do
100 do bouteilles Bacigalupi;
150 do 1/2 do do
A vendre par FRED. AVET, Rue Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville.

ABSINTHE, Vermouth—100 caisses absinthe suisse, E Pernod,
20 caisses Kirschwasser E Pernod,
25 [illegible] vermouth Noilly Pratt & Co.
A vendre par L. E. DELUZAIN, 119 rue Royale.
16 mai

TABAC DU MEXIQUE—45 balles pour Xiques et [illegible], en débarquement du steamship Tennessee, arrivé de Vera Cruz, à vendre par E. VEDIBORO [illegible], 15 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.
15 avril

Légion Française.
PREMIÈRE COMPAGNIE.
ORDRE No 2.

Les membres de la Première Compagnie sont prévenus qu'à partir de aujourd'hui, 17 juin, l'appel se fera à 6 heures et demie précises.
Par ordre du capitaine H. TACON,
Sergent Maj r.
Nouvelle Orléans, 17 juin 1861
17 juin—1f

Volontaires Français.

La septième Compagnie ayant commencé sa formation avant hier au soir à Lafayette, les personnes qui désirent en faire partie sont invitées à s'inscrire chez le capitaine Pierre Artigues, chargé de sa direction.
Une nouvelle réunion aura lieu ce soir, lundi 17 juin, à 6 heures précises, chez MM. Paul Lacroix & Cie, Louisiana Avenue et Chippewa, au St ck Landing Exchange.
☞ Le commandant des Volontaires Français assistera à la réunion. 17 juin—1f

Volontaires Français.

La huitième Compagnie ayant organisé sa formation hier au soir, au quartier du Bayou et de la Métairie, les personnes qui désirent en faire partie sont invitées à s'inscrire chez le capitaine Jean-Marie, chargé de sa direction.
La prochaine réunion aura lieu jeudi 20 du courant, à 7 heures précises du soir, chez M. Pierre, au fare du pont du Bayou de la Métairie.
Le commandant des Volontaires Français assistera à la réunion. 17 juin—1f

Gardes d'Orléans.
CINQUIÈME COMPAGNIE.

LES membres de la Cinquième Compagnie se réuniront à la salle d'armes, rue d'Orléans, tous les jours, à 6 heures du soir, pour [illegible] maniement des armes. Les nouveaux membres [illegible] sont requis d'être ponctuels ainsi que les sergents et caporaux, pour instruire les recrues.
Les mercredi, à 5 heures, et vendredis, à 6 heures de chaque semaine, sont les jours d'obligation pour tous les membres.
Par ordre du capitaine,
E. TOURNÉ, Sergent Major.
17 juin—21

Bataillon de Cazadores Españoles de N. Orleans.
—Compañía de Tiradores, Atencion.—

Los Voluntarios de dicha Compañía se reunirán esta noche, á las 7 1/2, en casa del Sur 2do teniente, calle Vieja Levée, No 203, para tratar de asuntos interesantes pertenecientes á dicha Compañía. Se recomienda la mas puntual asistencia.
De orden del Sur capitan.
ANTONIO PARTIGAS, Sarjento 1ro.
17 junio—1 Nueva Orleans, 17 junio 17, 1861.

Quartier Général, 1re Division des troupes volontaires de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 15 juin 1861.
ORDRE GENERAL No 21.

1—Le colonel Charles de Choiseul, commandant de la 1re Brigade en l'empêchement du Brigadier Général Tracy, étant momentanément du commandement pour service spécial, ayant été nommé Lieutenant Colonel d'un régiment attaché à l'armée des Etats Confédérés, le Colonel L. A. Charbonnet, Colonel senior, prendra le commandement de la Brigade.
2—Tous les rapports et toutes les communications devront conséquemment lui être adressés.
Par ordre du JOHN L. LEWIS, Major Général Commandant.
ERNEST FORSTALL, aide-de-camp. 1 juin—12 19

MILICE ATTENTION!

EXERCICE! EXERCICE!

M. A. GERY, très connu en cette ville ayant appris à plusieurs compagnies [illegible] de monter une école de [illegible] ou apprendra le maniement des armes et [illegible].
Des armes sont à la disposition des élèves. On est prié de s'adresser chez lui, rue Dumaine, 186, ou chez Audubon, entre Bourgogne et Remparts.
Tous les jours 7 heures du soir.
Une vaste cour donne toutes les satisfactions désirables pour ce genre de manœuvres.
Il se chargera aussi de donner des leçons particulières à domicile.
Prix modérés. 14 juin—12

A louer à Mandeville.

UNE résidence confortable complètement meublée, située au bord du lac, dans la partie la plus élevée et la plus agréable du village. Il y a sur la façade une magnifique rangée d'arbres et les plus beaux chênes de Mandeville.
Pour les conditions, s'adresser à
GOTTSCHALK & MAGNER,
12 juin Rue Carondelet No 33

Alumettes de Clark.

DOUZE caisses de 100 grosses chaque, à vendre par F. P. [illegible], [illegible] de Chartres
[illegible] juin

Dr. HENRY BAYON,
Médecin de la Faculté de Paris.
DOMICILE,
243—Rue des Remparts—243
ENTRE LES RUES ST-PHILIPPE ET URSULINES
Nouvelle Orléans 7 juin—15

LE Soussigné ayant cédé à ses [illegible] intérêts comme associé commanditaire dans la maison de Brieg & Daquin Jr, s'est retiré aujourd'hui 1er mai 1861 de cette maison. A. DAQUIN
Nouvelle Orléans 5 juin 1861. 6 juin—10

ASSOCIATION.

A partir de cette date, M. GEORGE NATHAN devient membre de notre société. Le titre sera T. Lonsdale, Nathan & Co.
1 mai H. T. LONSDALE SONS & CO.

E. OFFFEZ,
Successeur de Tambourg & Co,
Marchands-Commissionnaires en général,
IMPORTATEURS

Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Sardines, Huiles, &c. Dépôt de Château-de Portets Lalande, Margaux, D'Arche, Guiraud, &c.
[illegible] rue Royale
[illegible] entre Conti et St Louis

Huile! Huile! Huile!

CINQ CENTS caisses huile d'olive venant d'arriver, à vendre à bas prix pour solder une facture par J. & J. TARDOS, [illegible] juin [illegible] Vieille Levée

AVIS.

PAR acte passé devant M. A. Ducatel, notaire public, en cette ville, MM. J. CHS DE MARY & CHS. CURIEN sont chargés de la procuration personnelle de Mme [illegible].
Nouvelle Orléans, le 4 juin 1861. J. N. CURIEN.
4 juin—1m

Avis aux médecins et aux familles.

NOUVEAUX APPAREILS VAPORIFÈRES permettant [illegible] Dr L. H. LEFEBVRE pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de toute sorte [illegible] les maladies en général et guérir le rhumatisme [illegible] l'absorption des médicaments par les pores de la peau.
Appareils pour bains généraux, pour douches en bains locaux, bains à vapeur pour traiter les maladies des organes [illegible].
Les personnes qui désirent les voir fonctionner peuvent s'adresser chez le Dr Depierris dentiste, encoignure Royale et Bienville, Nlle-Orléans.

HOTEL GREGOIRE.
LEWISBURG.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que l'ouverture de son Hôtel aura lieu DIMANCHE prochain le 2 juin.
Magnifique warf nouveau permettant d'amener chevaux et voitures, de confortables cabanes à bain pour dames et messieurs, pêche abondante, belles promenades dans la forêt, ombrage et fraîcheur partout. Bonnes chambres et excellente cuisine française, à des prix très modérés. L'hôtel Grégoire ne peut manquer d'être patronné par les familles, dont plusieurs ont déjà devancé cet appel depuis près de 15 jours.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'office de l'Hôtel d'Orléans.
29mai—1m F. GREGOIRE, propriétaire.

Dépots d'armes.

LA maison LIO[illegible] & ANDRE a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un nouvel envoi de pistolets de Lefauchenx;
de Colt;
de Adams;
de Smith & Wilson—
Ainsi que des pistolets de salon avec toutes les cartouches accessoires pour tous ces genres de revolvers.
22 avril Coin Bienville et Royale.

AUX PHARMACIENS, Confiseurs et Distillateurs, 50 caisses amandes sans coques, 150 balles amandes à coques tendres, 150 caisses prunes sèches, 150 barils graines de lin, 150 do do Canaries, 10 caisses manne en larmes, 60 do do en sortes, 500 livres essence Portugal, bergamotte et rose, 20 caisses gomme arabique, 80 [illegible] eau de fleurs d'oranger, 500 caisses do do do
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jnr, 7 mai 62 et 64, Vieille Levée

C. A. BARRIERE & FRERE,
130, rue du Canal,
Batisses Touro.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment de marchandises de printemps, consistant—
ORGANDIES IMPRIMÉES RICHES,
JACONAT,
PERCALES,
PIQUE,
GRENADINES,
Des genres les plus récents et les plus recherchés.
TOILES d'Irlande et Françaises pour chemises.
[illegible] à draps, damassées et ouvrés.
NAPPES et SERVIETTES damassées.
RIDEAUX mousseline et bobinet.
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MÉNAGE.
ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETTERIE ANGLAISE.
—Aussi—
Marchandises pour Habitations
KENTUCKY JEANS, LINSEY,
LOWELL, ETOFFES rayées,
Des meilleures fabriques du Sud.
COUVERTURES FRANÇAISES et ANGLAISES, &c., &c.
Qu'ils vendent à aussi bas prix, que les mêmes marchandises peuvent être vendues dans les autres maisons, ils invitent respectueusement les acheteurs à venir examiner leur stock. 25fev—

VERMICELLI, MACARONI &c.—En magasin et à vendre par le soussigné—
50 caisses vermicelli d'Italie,
50 " macaroni
50 " pâtes assorties
FREDERIC AVET, 59 et 61 rue Vieille Levée,
8 juin—15j entre Bienville et Conti.

HUILE! HUILE!—En magasin et à vendre par le soussigné—
250 paniers huile 22 onces Piagniol
100 " " 11 "
100 " " 22 " Bacigalupi
75 " " 11 "
FREDERIC AVET, 59 et 61, rue Vieille Levée,
3 juin—15j entre Bienville et Conti.

BEURRE DE MAI—En débarquement et à vendre par le soussigné—30 firquins beurre.
FREDERIC AVET, 59 et 61, rue Vieille Levée,
3 juin—15j entre Bienville et Conti

EN débarquement du navire Jois Willis, arrivé de Bordeaux,
100 barriques vin rouge Cantenac Médoc,
20 " vin rouge Grand St-Lambert,
20 caisses kirsch Edmond Pernod,
2 caisses de 25 paniers anisette extra de Chauvettes.
A vendre par X. LAMBERT,
[illegible] avril [illegible] rue des Magasins

CANELLE—200 mats à vendre par B. TURPIN,
28 mai—6f 98 rue Vieille-Levée

DIVERS en magasin—50 barriques vin rouge, Cotes pour familles, 40 barriques 60 vieux St Emilion 1er cru, 25 demi barriques vin blanc Sauterne supérieur, 100 caisses vin St Emilion, Margaux et St Estèphe, supérieur, 125 caisses vin Sauterne, 25 caisses do 1/2 bout. super, 120 de absinthe Pernod à Lecoultre, 50 caisses kirsch Pernod & Meiller, 40 balles bouchons pointus et réguliers, 12 balles do à damejeannes, 150 caisses fruits en jus, Lafaurie.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 11 avril [illegible]

SARDINES—[illegible] caisses [illegible]
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 39 Vieille Levée

AVIS.
Réserve de la Nouvelle-Orléans,
Attention.

Les membres de la Compagnie sont requis de se réunir lundi prochain 17 du courant à 6 heures P. M. au Chemin du Bayou, entre Claiborne et Derbigny, lieu de réunion, pour faire l'exercice et pour autres affaires importantes.—Par ordre du capitaine.
J. J. MORIN, Secrétaire
15 juin—2

Volontaires, Attention!

Le soussigné s'occupe de former une compagnie d'infanterie destinée à faire partie du régiment du colonel Mandeville Marigny. Il fournira la nourriture et le logement à tous ceux qui s'enrôleront jusqu'au moment où la compagnie sera reçue au service de l'Etat.
Tous ceux qui voudraient s'enrôler sont priés de s'adresser au bureau du greffier de la Cour Suprême, au premier étage de la maison de Cour.
15juin— EUGENE LA SERE

Volontaires Français.

La 7me Compagnie étant en voie de formation les personnes qui désirent en faire partie sont invitées à se faire inscrire chez le commandant Ferrier, au local du "Louisiana Academy" rue Hôpital 79.
Les anciens soldats ayant des états de service à faire valoir, seront privilégiés dans la distribution des grades. L'équipement complet coûte $4 75 cts.
Par ordre du commandant,
Le capitaine adjudant major DE LAMARRE.
14 juin—6

Chasseurs à Pied de Jefferson.

CEUX qui désirent entrer dans les rangs des Chasseurs à Pied de Jefferson, compagnie pour le service actif, donneront leur nom à M. Ernest Commagère, Recorder des Hypothèques, Maison de Cour de Carrollton, ou à M. Thé[illegible] Guyol, rue de la Douane, No 118.
11 juin—6 f E. WAGGAMAN, Capitaine

Lisez! lisez! lisez!

Je recommande à tous ceux qui comme moi souffrent de ce mal affreux que nous appelons le MAL DE GORGE, de se procurer le remède qu'on trouve dans la rue Ste Anne, No 117; ils seront assurément guéris, car ma fille, âgée de seize ans, pouvait à peine respirer et elle a été guérie comme par miracle après avoir pris le remède trois fois. Je certifie que c'est la vérité et je signe
PAUL BURGUNDER.
2juin—1 lundis Résidence, rue de Chartres, No 253

Rhumatisme et Diarrhée.

☞ Le propriétaire des célèbres remèdes pour le rhumatisme et la diarrhée présente aujourd'hui de nouvelles preuves de leur efficacité. Les certificats ci-dessous émanent de citoyens respectables. Nous devons dire que chaque maladie est traitée par un remède particulier. S'adresser au No. 117, rue Ste Anne.
Je présente est destinée à certifier que les remèdes que je me procure au No 117, rue Ste Anne, ont guéri une de mes négresses qui souffrait depuis plusieurs années de rhumatisme. Beaucoup de médecins l'avaient déjà traitée, mais sans résultat favorable. Je dois dire que le médecin auquel je me suis adressé l'a guérie en trois jours et qu'elle est maintenant en parfaite santé.
J. H. LENGSFELD,
Rue des Magasins, entre Erato et Thalia.

Je certifie que j'ai été guéri d'une diarrhée dont je souffrais depuis un an. Après avoir essayé vainement de tous les remèdes, j'obtins au No 117, rue Ste-Anne, un médicament qui m'a guéri et que je recommande à tous ceux qui souffrent comme j'ai souffert moi-même.
MARTIN FORD.
11fev—1p☞ No 186, rue du Camp.

GUÉRISON IMMÉDIATE,
du Croup, du mal de Gorge, des brûlures et blessures récentes.
TOUTES SORTES D'ULCÈRES GUÉRIS
(même ceux provenant de maladies secrètes)
remèdes pour les Hémorroïdes, la mauvaise haleine, la toux, la pierre, la vérole, fièvres et frissons, maux d'oreilles etc., etc.
REMÈDE SPÉCIAL POUR CHAQUE MALADIE
S'adresser au No 117, rue Ste-Anne.
Heures de bureau: Tous les jours, de 1 heure à 3 h. de l'après-midi P. M. En outre le mardi et le jeudi, de 9 à 11 du matin. 4mars—1lpe—1an

SPECIALITES
DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop antisyphilitique du Dr Vergé.
Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général tous les maux syphilitiques de toutes natures, sont radicalement guéris par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.
Ces spécialités seront en dépôt chez les dépositaires
F. LACASSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon
Dépôt de tous les médicaments français patentés.

Maux de gorge,
Maladies des poumons et du cœur.
Traitées par
L'INHALATION.
Le Dr ROBERT HUNTER,
De New York,

Entre [illegible] d'Orléans et de l'Exposition de Chestnut à New-York, informe ses clients et les citoyens que son bureau, restera ouvert à la Nouvelle-Orléans et qu'il y a pourvu par le Dr FOLLIN, son médecin de grand talent et qui a une grande expérience. Il suit le système du Dr Hunter qui l'a traité en entière satisfaction.
Les personnes de la campagne peuvent [illegible] traitement du Dr Hunter par correspondance, [illegible] à son bureau, dans la
Rue du Canal, No 136, près Baronne
Les personnes de la campagne peuvent le consulter par lettres et elle pourvu [illegible].
☞ Heures de consultation, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
☞ Consultation en anglais, en français et en espagnol. 15janv—

AVIS.

LE soussigné ayant cessé de distribuer l'argent recueilli pour secourir les familles des volontaires, [illegible] au bureau de [illegible] dans la rue Gravier, No 47, au bureau, [illegible] de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Les personnes qui auraient besoin de secours devront fournir des certificats qu'elles ont des parents dans la compagnie qui sont partis.
T. O. SULLY,
Rue Gravier, No [illegible]

BRIQUES A FEU
de Liverpool et de la Virginie

A vendre par P. S. BERNARD, Passage de la Bourse, No [illegible], entre Canal et Bienville
2 mars—1an 1re p.

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
jerfev—1an

Maison à louer.

UNE JOLIE MAISON DE RÉSIDENCE, à deux étages, située rue Ste Anne, entre Villeré et Roberts, avec citerne, water works, &c., No 42. Pour les conditions, s'adresser rue Ste Anne No 42, entre Chartres et Royale. On pourra prendre possession immédiatement. 11 juin—

Excellente occasion.

A vendre aux conditions les plus libérales, une PHARMACIE parfaitement située, située dans un des meilleurs quartiers de la ville et ayant déjà une fort jolie clientèle de ville et de campagne.
Pour plus amples informations s'adresser au No [illegible] rue de Chartres. [illegible]—1m 1re p

EN débarquement du navire R. D. Shepherd, du Havre—400 paniers bas et demi-bas écrus,
1 caisse rubans velours soie assortie,
1 " cadres dentelle
1 " fantaisie, à vendre par ETERNOD & PIAGET,
24 mai— 46, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, du Havre—10 fûts vin blanc du Rhin.
1 caisse barèges à voiles,
10 " mouchoirs madras
7 " mousseline pour rideaux, à vendre par ETERNOD & PIAGET,
24 mai 46, rue de Chartres

ARMES.

5 caisses fusils doubles,
50 carabines Monte-Christo,
15 pistolets do,
15 do à 4 et 6 coups.
A vendre par ETERNOD & PIAGET,
29 avril 46 rue de Chartres

HUILE—100 paniers à huile Bacigalupi 22 24 11 et 12 onces, 500 paniers Piagniol, 21 et 11 onces,
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62, et 64, Vieille Levée

BI CARBE DE SOUDE—500 barils [illegible] de la marque de Deacon & Co. à vendre par W. H. VREDENBURGH, 8 avril No. 56 Vieille Levée.

$50 de récompense.

Partie marronne, le 29 avril dernier, la négresse Catherine, âgée d'environ 35 ans, taille ordinaire, teint noir, parlant très peu le français et boitant un peu. Aussi, la négresse Katy, parlant anglais et français, ayant une cicatrice [illegible] gauche, n'ayant pas de dents de devant, teint jaunâtre, très grande de taille. La susdite récompense sera donnée pour leur arrestation.
Dr RANCE, rue Bourbon, près St-Philippe
15mai—

JOURNAUX FRANÇAIS.
HEBERT & ESCOUSSE,
131, rue de Chartres.

Désignation des journaux dont il reste des abonnements disponibles pour la présente année.

Illustration,	15	abonnements
Cours de Littérature de Lamartine,	3	do
Conseiller des Dames et Demoiselles,	5	do
Moniteur do do	4	do
Moniteur de la Mode,	2	do
Petit Courrier des Dames	3	do
Journal des Demoiselles	2	do
Le Bon Ton,	1	do
La France Elégante,	1	do
La Mode illustrée,	1	do
Journal des Jeunes personnes,	1	do
La Brodeuse Illustrée,	1	do
Moniteur des Modes de l'Enfance	1	do
Journal des Coiffures,	1	do
Journal des Tailleurs,	1	do
Le Parisien—pour tailleurs	1	do
Cinq Centimes, illustrées,	1	do
Connaissances Utiles	1	do
Revue Spiritualiste,	1	do
L'Ami des Sciences,	1	do
Revue de Thérapeutique, Medico Chirurgicale,	2	do
Bulletin de Thérapeutique	1	do
Gazette Hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie	1	do
Abeille Médicale,	1	do
Conseiller des Familles—Continuation de la Santé Universelle,	3	do

21 mars

Encore un nouveau déballage.
Chez C. LELIEVRE & Co.,
174 rue Royale.

REÇU par le steamship Bienville, de New-York—30 grosses de ruches pour chapeaux, dernière nouveauté, depuis 25 cents jusqu'à $1 50.
400 bottes de fleurs pour coiffures à 50 cents la botte.
Coiffures et de la plus grande richesse, haute nouveauté.
Un magnifique assortiment de fleurs velours et or.
Ceintures et bracelets tissus or.
Agrafes et boucles à ceintures Beyrouth.
Galons et passementeries or.
Etoiles, boutons et ornements or.
Epingles coiffures du dernier genre.
Peignes [illegible] et grille,
Bijouterie à détail en jais, monture or.
Cabas et portemonnaies, nouveaux genres.
Bottes à ouvrage.
Jeux de lotos, damiers et dominos, à [illegible]

EN débarquement du navire Lois Wyllie de Bordeaux—12 barriques vin blanc,
15 [illegible] vin blanc,
20 barriques vin rouge pour familles.
A vendre par B. DECHAMPS,
avril [illegible] rue St-Louis.

TRUFFES NOIRES DE PÉRIGORD—[illegible] caisses à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31 rue Bienville

INSTITUTIONS.

LOUISIANA ACADEMY,
RUE HOPITAL, No 79,
Entre Royale et Bourbon.

CETTE Institution fondée par M. A. FERRIER ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires, est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $4 à $10, selon la force des élèves.
4 juin—7f

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855

Institution Collégiale de la N. O
OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES
DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR
Mme Ed. LOCQUET,
No 202, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Muraylay, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, comptera sa DIX-SEPTIÈME session le LUNDI, 17 septembre.
Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET, fait tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.
Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.
La musique du piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.
La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET, et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront donc dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.
Cet établissement qui déjà se recommandait par ses vastes aménagements vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du comfort qu'en vue du bien-être des élèves.
Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer. [illegible]—1an

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275........RUE DAUPHINE........275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—1j

INSTITUT St-CHARLES,
Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACE annonce respectueusement aux familles que la rentrée des classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau et à l'institution.
On trouvera dans le prospectus, le cours détaillé des études, les ouvrages à suivre, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et enfin les conditions.
Une cane attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.
Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boite M. No 5, Nouvelle-Orléans. 24août—1an

ACADEMIE,
123, *rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.*

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Lepraitre, gradué de l'Université de France sa 20me session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de ce professeur déjà connu, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepraitre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie ou à l'arpentage.
N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepraitre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les élèves en état de tenir des livres.—Toutes informations doivent être payées en ville. Rentrée des classes, le 1er octobre.
[illegible] avril—1an

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No 107 rue Royale, vis-à-vis l'Hotel St. Louis,

LES DENTS sont indispensables à l'hygiène, aux citées, pour défendre plus de voix, sans [illegible], plus de santé. La perte des dents produit l'affaissement des lèvres, [illegible] et reconstruit implantement leur [illegible] qui a la fleur de l'âge [illegible]. Toutes ces malheurs sont occasionnés par la négligence et en renvoyant les opérations jusqu'à ce qu'on en souffre. Pourquoi attendre jusqu'au dernier moment quand on peut avoir ou conserver ses dents à temps aux soins d'un habile opérateur?
Consultation en français, en espagnol et en anglais.
9jan—1 a M.

Dr THURBER,
DENTISTE,
SALON D'OPÉRATIONS,
118, *rue Royale,*
Entre St-Pierre et Toulouse
1 octobre

Changement de domicile,

Le docteur L. DUFFERON, dentiste, fait savoir à ses amis et au public en général qu'il vient de transporter son atelier et il [illegible] à l'encoignure de Bienville, la maison, côté de celle qu'il habitait précédemment, encoignure [illegible] Bienville No [illegible].

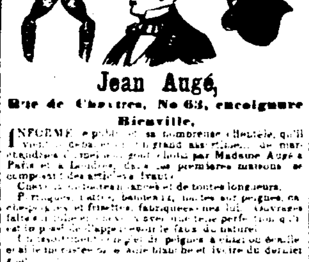

Jean Augé,
Rue de Chartres, No 63, encoignure Bienville,

INFORME le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de déballer un grand assortiment de marchandises de France, choisi par Madame Augé à Paris et à Londres, dans les premières maisons de [illegible], consistant en: [illegible]
Cheveux [illegible] et de toutes longueurs.
Perruques, toupets, bandeaux, boucles sur peignes, chignons et frisettes, fabriqués ici et [illegible]. Ouvrages faits ici [illegible] perfection qu'il [illegible].
[illegible] de peignes à cheveux, écaille et ivoire [illegible].
Peignes à chignon et [illegible] ivoire.
Parures en cheveux, ouvrage nouveau.
Bijouterie en cheveux [illegible] or jais et acier [haute nouveauté].
Un grand choix d'éventails riches et ordinaires, jusqu'à [illegible].
Gants de dernier genre pour bals et soirées.
Gants de [illegible] de Suède assortis, pour femmes, hommes et enfants.
Objets de fantaisie pour étrennes.
Parfumeries des premières maisons de Londres et de Paris.
Il recommande de nouveau son blanc de Perse et sa nouvelle composition pour arrêter la chute des cheveux à faire croître et embellir, si avantageusement connus au public.
Les leçons de coiffures seront données et exécutées par une des premières coiffeuses de France que Mme Augé a fait venir à cet effet.
Un salon est expressément réservé pour la coiffure des dames, et un autre, au premier, pour les messieurs.
Toutes les marchandises ci-dessus désignées seront vendues à des prix très réduits. 10mars

SANGSUES
HONGROISES
ET
SUÉDOISES
J. L. PELÉ
successeur de
Mme Vve La PROVOST,

A Rue Bourbon, 128, entre Toulouse et St Pierre, l'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend au prix très réduit comme ci-dessous:
Hongroises et Suédoises, par mille.......$70
do do par cent........ 10
[illegible]

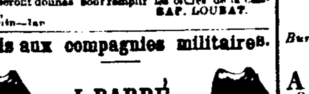

SANGSUES! SANGSUES!
Nouvellement arrivées

25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer C[illegible] et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 61, rue ROYALE, entre Conti et Bienville, en gros et en détail aux prix les plus modérés.
☞ Les plus grands soins et une attention toute particulière seront donnés pour remplir les ordres de la campagne.
[illegible] juin—1an BAP. LOUBAT.

Avis aux compagnies militaires.
J. BARRÉ,
SELLIER,
CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE
Rue Bourbon, 206,
ENTRE DUMAINE ET ST PHILIPPE (2e district.)
NOUVELLE-ORLEANS.
21 mai—59

VINOT quarts tambours Morue—
A vendre par FRED. AVET,
Rue Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville
mai—15f

HOUBLON—10 balles de houblon en magasin.
Farine de lin—30 barils de farine de lin.
Graines de lin—10 barils de graines de lin.
Bouchons—50 balles de bouchons pointus. 20 do do réguliers.
Amandes—100 sacs amandes de Tarragone.
Huile de limon—100 livres huile de limon.
Huile de lin—75 barils huile de lin anglaise.
Acide—20 carboys acide muriatique, à vendre par CUSACHS & OGDEN,
30mai Encoignure Royale et St Phili[ppe]

LONDON Porter—25 futailles bouteilles de 1qt. bouteilles, Tennent et Barkley, Perkins & Cie, à vendre par B. TURPIN, 98, rue Vieille-Levée

SERRURES françaises—1 caisse serrures à canon assorties 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pouces, à vendre par B. TURPIN,
1erju 98, rue Vieille-Levée

RHUM de la Jamaïque et de Ste-Croix—15 poinçons en douane, à vendre par B. TURPIN, 98, rue Vieille-Levée

WHISKY d'Irlande—5 poinçons en douane, à vendre par B. TURPIN,
1erju 98, rue Vieille-Levée

Cigares de la Havane.

CENT Mille cigares de la Havane de toutes grosseurs, tels que Regalias, Media Regalias, Cazadores, Londres, Canadores et Millar, des marques les plus recherchées—Washington, El Sol, Flor de Morales, Sintimidad, etc., etc., en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
8mai Rue des Magasins, No 44.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Vieux procédé—20 boucauts prime à strictement prime,
11 do fully fair à prime,
12 do good fair,
en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par W. F. VREDENBURGH,
26mai Rue Vieille Levée, No 56

Tapettes de campagne.

100 douzaines tapettes assorties en soie, de différentes formes et grandeurs, à vendre à BON MARCHE, par ROUSSET & VOORHIES,
16 mai No 13, rue du Canal, [illegible]
F. H. — Aussi, assorties en [illegible] [illegible] CUILLÈRES et FOURCHETTES. 18 mai

[illegible] GABRIEL PASCAL, [illegible]

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

LE bateau à vapeur A. G. BROWN partira pour les susdits ports tous les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain. Il partira de Covington pour la Nouvelle-Orléans à 4 heures du matin et arrivera à temps pour le convoi de 9 heures. Pour passage ou fret s'adresser à
P. A. SHAW, agent,
6juin☞ à l'encoignure des rues Gravier et [illegible]

LE sloop AZELIA, capitaine Frank Bleu, du port d'environ [illegible] partira tous les huit jours de Brashear City, Baie de Berwick pour la passe [illegible] St. blue. Il prendra le fret apporté par le railroad, des Opelousas, et le remettra en pont état.
DÉSIRÉ JACQUEIN, [illegible]
5 juin—1m Brashear City

Avis aux Contribuables.
LES TAXES DE LA VILLE
Pour l'année 1860,

Sur les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, le capital, le revenu, &c.
Sont maintenant dues,
et doivent être payées à mon bureau, à l'hôtel de ville. Les contribuables sont priés de verser les payer. Tous les comptes non-payés d'ici au 1er juillet, seront annoncés conformément à la loi.
ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville.
29 avril—2m 1re p

AVIS.
PIERRE CASANAVE,
Entrepreneur de Pompes Funèbres

Comptant [illegible] et du public en général [illegible] voir, que quoique [illegible] jours rue Marais, entre Bienville et Dumaine [illegible] endroit, et prêt à recevoir [illegible] railles, et qu'il seront exécutés avec la plus grande ponctualité.
Egalement à ordres peuvent être laissés au Bon, près St Louis, No 6. P. CASANAVE
28mai—1an 1re p

XX ALE
de la CÉLÈBRE MARQUE de
J. & R. TENNENT, à GLASGOW.
☞ ALE DOUBLE FORT EN BARRES et BOUTEILLES, à vendre en douane et en magasin par
M. A. DE LIZARDI & Co,
[illegible] Rue Bienville No 46

Chaudières anglaises à sucre
DES MANUFACTURES DE
& J. RANKIN,
[illegible]

☞ CHAUDIÈRES A SUCRE [illegible] et de toutes dimensions [illegible], à vendre par
M. A. DE LIZARDI & Co,
24mai—1m Rue Bienville No 46.

Fusils a deux coups.

NOUS vendons [illegible] COUPS, [illegible] des prix convenants [illegible] $15, 18 et $20, très légers, etc.
ROUSSET & VOORHIES
1er mai No 13 rue du Canal.

Hotel Pradat, à Biloxi

LES soussignés [illegible] Madame Pradat [illegible] ses amis et [illegible] la saison. Un bon billard, [illegible] les personnes [illegible].
Les personnes qui voudraient débarquer au wharf de l'Hôtel Pradat, sont priés d'en avertir le capitaine du steamer.
mai—1m J. B. A. [illegible] PRADAT

Etablissement hydrothérapique
DU SUD,
Du Dr RANCE,
A BILOXI Mississippi

CET établissement, fondé [illegible] par le Dr Rance, [illegible] Dr H. [illegible] sera prêt à recevoir des malades le [illegible].
[illegible] avril—1s☞

Changement de local.

R. B. SYKES [illegible] du No. [illegible] au No [illegible] RUE DES MAGASINS [illegible] immédiatement [illegible].
[illegible] mars

MAISON LESTRADE
A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE [illegible] Tout y a été disposé [illegible]. Un cuisinier de premier ordre est attaché [illegible] vins [illegible].

LE DR. RANCE
A chargé le Dr Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,
De la Faculté de Paris
rue Bourbon, No. 23, entre [illegible]

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 15

NOUS avons reçu [illegible] Wilton et Bruxelles [illegible] de 4 à 21 pieds de large, [illegible] demandés pour dessus de tables.
Aussi pour tapis et baguettes d'escalier, tapis de Hollande et nattes de cacao pour bureaux, couvertures de tables et de piano, &c., &c., à bas prix.
9fev—ab A. BROUSSEAU & Co

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public.
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE
WILCOX & GIBBS.
DAVIS BROTHERS,
1 juin—1m☞ No [illegible]

HEBERT & ESCOUSSE,
Librairie Française,
131, rue de Chartres.

REÇU par le steamer Bienville:
NOUVEAUTES.
A. Dumas—Les [illegible],
Id. Sand—Le marquis de Villemer,
— La Ville Noire,
— Le Capitaine Lambert,
— Le Tireur de Montret,
— Le Poste aux Chevaux,
— La Blonde Isabeau,
— Le Livre des Mérites,
Villiaume—L'esprit de la Guerre,
— Le Curé du Peuple,
Victor Séjour—Les Massacres de la Syrie.
Pièces de théâtre diverses, &c, &c, &c
Michelet—La Mer.
Guizot—[illegible] de Savoye [illegible].
Malgaigne—Médecine Opératoire,
Bouillet—Manuel du Capitaliste.
Discours de réception de Lacordaire à l'académie
Réponse de M. Guizot,
Rome et les Evêques de France,
La France avant le Pape,
Le Pape et Jérusalem.
Gravures.
Les Chefs-d'œuvre de Rubens à la [illegible] d'Anvers,
Henri IV et ses enfants,
Léonard de Vinci.
Photographies diverses.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
No 111, RUE DU CANAL.
CAPITAL SOUSCRIT $411,[illegible]

—DIRECTEURS—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble,
F. Rochereau,	P. O. Nobost,
G. M. Wright,	A. Reichards
L. Millaudon,	G. Schuller,
O. Lauve,	B. M. Darcy
J. M. Basnaldo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes et avaries occasionnées par les incendies, contre les pertes sur mers et des rivières, aux taux ordinaires de primes.
J. TUYES, Président.
22nov—6m. 3pe J. W. HINCKS, Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE
Nouvelle-Orléans.
Bureau, encoignure Canal et Passage de la Poste.

Nlle-Orléans, le 6 août 1856.
A UNE assemblée générale de la Direction, tenue ce jour, il a été résolu:
Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.
La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payée comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip.
HENRY PEYCHAUD, Président
S. PLASSAN, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire
Directeurs:

S. PLASSAN,	THOS. N. BLAKE
C. H. KERNION,	S. NAUTRE,
A. LAFOREST,	F. MORENO Jr,
P. MALOCHEE	PAUL QUEYROUZE
mars	H. PEYCHAUD.

Compagnie d'assurances mutuelle de l'Etat de la Louisiane.
BUREAU, RUE DU CAMP, No. 38.
Capital souscrit..........$301,000.
E. GANUCHEAU, Président,
AMADEO LANDRY, Vice-Président,
A. PICOLET, Secrétaire.
—DIRECTEURS—

Amadeo Landry,	Octave Voorhies,	W. G. Betterson
W. A. Gordon,	Théodore Lanaux,	Frank Shaw,
Alf. Dolhonde,	C. J. Bell,	W. Cooper,
John Gandy,	E. Bordelois,	F. Hickman,
J. Lapene,	D. P. Logan,	F. Rotchford,
E. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas J. Leeds,
J. N. Robert,	J. M. Wagner,	J. G. McLean,
A. D. Grieff,	L. Boudousquié,	Valst. Heurtand,
Théodore Frois,	W. A. Kent,	Maglin Puig,
J. B. Murison,	J. Zolly,	Wm Crumt,
J. A. Bonnafon,	J. J. Herr,	W. S. Conner

Cette compagnie assure contre les périls des mers et rivières, la perte et les dommages occasionnés par le feu et tous les autres risques ordinaires aux taux courants de primes.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1860 1erseo—1an

HOPITAL HAYES
Ci-devant Hopital LUXEMBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSÉES) est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement joint aux attentions du chez soi les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maux d'yeux.

—Conditions—

Salles	$1,00 par jour
Salles particulières	2,00
Chambres particulières	2,50
Esclaves	1,00

On exige, [illegible] d'avance un dépôt pour dix jours au [illegible]. Les personnes [illegible] traiter, [illegible] et [illegible] aux dites de [illegible].

CAFÉ [illegible] vendre par [illegible] 35 [illegible] encoignure Chartres à Vieille Levée.